

POLITIQUE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT

DECENTRALISATION EN COTE D'IVOIRE : UN BILAN DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS GENERAUX ET DISTRICTS

BALLO Zié – Consultant

PED N° 04/2008



Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES

Année de publication : Avril 2009

Résumé

Cet article analyse les prévisions de recettes et de dépenses des Conseils Généraux et Districts de Côte d'Ivoire et évalue leurs réalisations par rapport aux prévisions. De l'analyse des prévisions de recettes et de dépenses, il ressort que la plupart des Conseils Généraux et Districts sont fortement dépendants des aides de l'Etat aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement. Ils consacrent plus de la moitié de leurs prévisions de recettes de fonctionnement aux dépenses des services généraux et plus de la moitié des recettes d'investissement aux postes « équipement des services de collectivités » et « équipement des services sociaux, culturels et de promotion humaine ». L'évaluation des réalisations par rapport aux prévisions révèle que la totalité ou quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts ont recouvré une part importante des recettes de fonctionnement et d'investissement prévues. Cependant, le taux de recouvrement des recettes d'investissement est resté largement supérieur au taux d'exécution des dépenses d'investissement. Le taux d'exécution est faible surtout pour les postes « équipement des services de collectivités » et « équipement des services économiques ».

Mots clés : RECETTES, DEPENSES, CONSEILS GENERAUX, DISTRICTS, CÔTE D'IVOIRE
Classification JEL : H71, H77, O55

Abstract

This paper analyses the receipts and expenses included in the budgets of the councils and districts of Côte d'Ivoire and assesses their realizations relatively to their forecasts. The analysis of the receipts and expenses forecasts reveals that almost all the councils and districts highly depend on government aid not only for operating but also for investment. They allocate more than half of the receipts included in the operating budget to "general services" and more than half of the receipts provided for the capital budget to "equipment of the community services" and "equipment of the social, cultural and human promotion services". The assessment of realizations relatively to forecasts shows that almost all the councils and districts recovered an important part of the operating and capital receipts included in the budget. Yet, the capital receipts collection rate is greater than the capital expenditure execution rate. The rate of execution is particularly small for "equipment of the community services" and "equipment of the economic services".

Key-words: RECEIPTS, EXPENSES, COUNCILS, DISTRICTS, CÔTE D'IVOIRE
JEL Classification: H71, H77, O55

1. Introduction

La décentralisation ou le transfert de compétences exercées par le pouvoir central en faveur de gouvernements locaux¹ suscite depuis les années 80 et 90 l'intérêt de nombreux pays dans le monde entier. Selon la banque mondiale, en 1999, 95% des démocraties avaient des collectivités territoriales élues et un peu partout, les pays, grands et petits, riches et pauvres, leur déléguaient des pouvoirs politiques, financiers et administratifs (Banque mondiale, 1999). Dans les pays riches, la décentralisation constitue un outil efficace de réorganisation du gouvernement en vue de la prestation de services publics économiques à l'ère de « l'État post-Providence » (Bennett, 1990 ; Wildasin, 1997). Les pays en développement, pour leur part, se tournent vers la décentralisation pour échapper aux écueils d'une gestion inefficace et inefficace, de l'instabilité macroéconomique et d'une croissance économique inadéquate (Bird et Vaillancourt, 1999).

A l'instar des autres pays en développement, la décentralisation est intervenue en Côte d'Ivoire dans un contexte de crise économique. Elle a commencé en 1980 avec la création de trente sept (37) nouvelles communes et dans le même temps, la promulgation des principaux textes de l'organisation communale². L'année 1985 a marqué la poursuite de l'élargissement du paysage communal avec la création de 98 nouvelles communes (portant le nombre total des communes à 136) et la mise à la disposition des communes de moyens financiers, humains, techniques et matériels, ainsi que d'instruments administratifs et juridiques³. Dès 1995, 61 nouvelles communes ont été créées portant le nombre à 197⁴ et la politique de décentralisation envisageait étendre la communalisation par la création des communes rurales mais aussi, ériger les régions en collectivités décentralisées. Cette politique de décentralisation, adoptée par la Table Ronde avec les bailleurs de fonds organisée en 1997 à Yamoussoukro, n'a pu être mise en œuvre par la suite à cause du coup d'état survenu en décembre 1999. A partir de 2000, apparaît une nouvelle politique de décentralisation. Celle-ci envisageait faire passer le nombre de communes de 197 à plus de 600, créer trois nouveaux types de collectivités territoriales ayant chacune sa particularité, son rôle et ses missions (le Département, le District et la Région), étendre les pouvoirs des collectivités territoriales par un transfert plus accentué de compétences de l'Etat à ces entités décentralisées, et renforcer les capacités des collectivités territoriales par l'adoption et la mise en œuvre du statut des personnels des collectivités territoriales⁵. Ainsi, par la loi n°2001-477 d'août 2001, les 56 départements du pays ont été érigés en collectivités territoriales en 2002 avec pour organe délibérant le Conseil Général. Celui-ci est chargé de concevoir la politique de développement du département. Ses missions principales sont: la gestion de la voirie départementale et la réalisation de travaux d'équipement rural ; la création et la gestion des infrastructures scolaires et sanitaires ; la promotion du développement économique, social et culturel ; la sécurité et la protection civile ; l'environnement, la santé et l'action scolaire⁶. Deux districts ont aussi été créés en 2001 (district d'Abidjan) et en 2002 (district de Yamoussoukro). Ces districts ont pour compétences: la protection de l'environnement ; la gestion des ordures et autres déchets ; la planification de l'aménagement du territoire du district ; la lutte contre les effets néfastes de l'urbanisation, la promotion et la réalisation des actions de développement économique, social et culturel ; la lutte contre l'insécurité ; et la protection et la promotion des traditions et coutumes (Manso, 2003).

¹ Cette définition est extraite de Xavier Greffe (2005) « La décentralisation », La découverte, Paris.

² Il s'agit des lois n°80-1180, 80-1181 et 80-1182 du 17 octobre 1980.

³ Voir la loi n°85-582 du 29 juillet 1985 portant transfert de compétences de l'Etat aux communes et ses décrets.

⁴ décret 95-941 du 13 décembre 1995.

⁵ Voir l'article de Tahet Noel. Décentralisation et transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales en Côte d'Ivoire, Document de travail, Ministère de la décentralisation et du développement local.

⁶ Pour plus de détails, voir la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales.

L'objet de la présente étude est de faire un bilan du fonctionnement et des réalisations des Conseils Généraux et Districts de Côte d'Ivoire après six ans d'existence. Mais avant, il convient de rappeler que la décentralisation a fait l'objet de plusieurs études. Celles-ci expliquent le regain d'intérêt pour la décentralisation par des aspects économiques et politiques (Ebel et Yilmaz, 2001). Les éléments économiques sont la stabilité macroéconomique, l'équité et l'efficacité (Musgrave et Musgrave, 1984). L'élément « efficacité » est la principale raison invoquée par les économistes en faveur de la décentralisation. La décentralisation peut accroître l'efficacité parce que les gouvernements locaux connaissent mieux les besoins de leurs citoyens que le gouvernement central (Stigler, 1957). De plus, les décisions en matière de dépenses publiques prises par un palier de gouvernement qui est plus près d'une collectivité locale et plus sensible à ses besoins ont plus de chance de refléter les choix des gens que les décisions prises par un gouvernement central distant (Musgrave, 1959 ; Oates, 1972⁷). Enfin, si la population est mobile et que les citoyens peuvent « voter avec leurs jambes » en allant s'installer ailleurs, la décentralisation accroîtra la concurrence entre gouvernements locaux en les incitant à mieux utiliser les ressources publiques (Tiebout, 1956 ; Brennan et Buchanan, 1980)⁸.

La décentralisation influe aussi sur la stabilité macroéconomique et l'équité. Même si certains macroéconomistes font valoir que la décentralisation peut aggraver les problèmes macroéconomiques (Prud'homme, 1995; Tanzi, 1996), le contrôle des ressources publiques échappant en partie au pouvoir central, la recherche empirique sur la décentralisation et la gestion macro-économique n'appuie guère ces inquiétudes. Plusieurs études indiquent en effet que la décentralisation n'est pas préjudiciable à la stabilité aux Etats-Unis ou dans les pays d'Europe occidentale où les administrations locales contrôlent des ressources substantielles. En Amérique latine, la part des autorités locales dans le déficit national est négligeable dans la plupart des pays, à l'exception des fédérations (Shah, 1997 ; Banque mondiale, 1999).

L'aspect « équité » de la décentralisation concerne la redistribution du revenu afin de réduire les disparités de revenu entre les collectivités territoriales (*équité horizontale*) et les inégalités de revenu entre les individus d'une même collectivité territoriale (*équité interne*). Selon, la Banque mondiale (1999), la plupart des systèmes de finances publiques décentralisés font intervenir des mécanismes de péréquation pour corriger les disparités horizontales. Toutefois, l'affectation de ressources plus importantes aux régions plus pauvres ne suffit pas pour assurer l'équité à l'intérieur de la localité. Il faut en plus améliorer le ciblage des pauvres à l'intérieur des régions, tâche relevant entièrement de l'administration locale qui peut ne pas être capable ou désireuse d'exercer des fonctions de redistribution. Si certaines études indiquent que les responsables locaux et les groupes de proximité sont mieux placés pour identifier et pour aider les pauvres que les autorités locales (Pauly, 1973 ; Heller et al, 2007), des études récentes confirment que l'impact de la décentralisation sur la pauvreté dépend davantage de la capacité et de la volonté des décideurs politiques à engager un processus orienté en faveur des pauvres (Hernandez et Jarillo, 2008 ; Jüttin et al, 2004). Par exemple, Jüttin et al (2004) ont passé en revue 19 études de cas et estiment impossible d'établir un lien incontestable entre décentralisation et réduction de la pauvreté. Ils trouvent que, dans certains des pays les plus pauvres, en butte à la faiblesse des institutions et à des conflits politiques, la décentralisation, dans le contexte actuel, peut empirer la situation.

⁷ Oates (1972) a formulé le théorème de la décentralisation optimale, à savoir que « chaque service public devrait être fourni par la juridiction exerçant un contrôle sur le territoire géographique minimum permettant d'internaliser les avantages et les coûts d'une telle prestation ».

⁸ Les arguments d'efficacité sont difficiles à prouver dans les faits car les liens de cause à effet ne sont pas évidents et l'on manque d'indicateurs (Banque mondiale, 1999).

La décentralisation s'appuie surtout sur des considérations d'ordre politique et non économique (Ebel et Yilmaz, 2001). Les arguments politiques sont la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité politique. La décentralisation est un facteur de participation et de démocratie. En effet, en mettant une partie importante du pouvoir à proximité du citoyen, elle lui permet de participer à l'exercice effectif du pouvoir, de suivre de près l'exécution des décisions et de voir dans les élus des représentants plutôt que des mandataires (Grefe, 2005). En plus de rapprocher élus et citoyens et de favoriser une plus grande transparence, la décentralisation fait de l'imputabilité ou de l'obligation de rendre des comptes un enjeu plus concret, favorisant ainsi la bonne gouvernance. La décentralisation est même considérée aujourd'hui comme un indicateur de bonne gouvernance (Blundo, 2001). Enfin, la décentralisation peut préserver la stabilité politique face à la montée des revendications locales. Lorsqu'un pays est profondément divisé, notamment par des facteurs géographiques ou des clivages ethniques, la décentralisation offre un mécanisme institutionnel qui associe les opposants à des négociations officielles dans le cadre d'un processus obéissant à des règles. Par exemple, en Afrique du Sud et en Ouganda la décentralisation a ouvert la voie à l'unité nationale (Banque mondiale, 1999).

Dans le cas des Conseils Généraux et Districts de Côte d'Ivoire, les données dont nous disposons sont issues des comptes administratifs et ne permettent pas de tester les effets de la décentralisation mentionnés ci-dessus. Aussi, le bilan du fonctionnement de ces collectivités territoriales consistera-t-il d'une part, en l'analyse des prévisions de recettes et de dépenses des conseils généraux et districts et d'autre part, en l'évaluation des réalisations par rapport aux prévisions de recettes et dépenses. Pour mener à bien l'étude, nous nous inspirerons de l'approche descriptive utilisée par Heller et al (2007) pour évaluer l'impact de la décentralisation sur le développement à Kerala en Inde. Pour chacun des indicateurs de développement utilisés (soins de santé, éducation, routes, accès des pauvres au logement, soutien à l'agriculture, création d'emplois et de revenus...), ces auteurs ont calculé et comparé les proportions des enquêtés qui ont répondu que la décentralisation a conduit à une détérioration de la situation, à une amélioration de celle-ci, ou n'a pas eu d'impact.

La section suivante présente les données utilisées pour faire le bilan du fonctionnement et des réalisations des Conseils Généraux et Districts. La section 3 analyse leurs prévisions de recettes et de dépenses. La section 4 procède à l'évaluation des réalisations des Conseils Généraux et Districts par rapport aux prévisions. Enfin, la section 5 conclut.

2. Les Données

Les données sur les prévisions (recettes et dépenses) et les réalisations (recettes recouvrées et dépenses engagées) des Conseils Généraux et Districts sont issues de leurs comptes administratifs dont des copies sont disponibles à la Direction générale de la décentralisation et du développement local (DGDDL). Ces données couvrent la période 2002 à 2007 puisque les premières élections des conseils généraux ont eu lieu en juillet-août 2002 et les comptes administratifs de l'année 2008 ne sont pas encore disponibles. Les Conseils Généraux et Districts dont des copies des comptes administratifs ont été trouvés dans les archives de la DGDDL sont représentés dans le tableau A1 en annexe par le chiffre 1 et ceux qui n'y disposent pas de copies par le chiffre 0. Il ressort de ces tableaux que, sur les 54 Conseils Généraux fonctionnels depuis 2002, seuls 42 ont actuellement des copies de leurs comptes administratifs à la DGDDL. Toutefois, aucun de ces 42 Conseils n'y possède de copies de ses comptes sur toute la période 2002-2007. En effet, le maximum d'années d'observations par Conseil Général est de 5 (voir dernière colonne du tableau A1). S'agissant des 2 districts, le tableau A1 indique que le District de

Yamoussoukro a seulement une copie de son compte de 2007 tandis que celui d'Abidjan possède des copies sur toute la période 2003-2006. Au total, le nombre de Conseils Généraux et Districts qui disposent de données s'élève à 18 en 2007, 36 en 2006, 21 en 2005, 21 en 2004, 12 en 2003 et 3 en 2002. Ces Conseils Généraux et Districts appartiennent à 11 des 19 régions du pays en 2007, à 17 régions en 2006, à 12 régions en 2005, à 11 régions en 2004, à 9 régions en 2003 et à 2 régions en 2002. Les échantillons de 2007, 2006, 2005 et 2004 peuvent donc être considérés comme représentatifs de l'ensemble des régions et sont donc retenus pour l'analyse des prévisions et réalisations des Conseils Généraux et Districts. Celui de 2003 qui couvre seulement 47% des régions, comme on le verra, donne des résultats presque identiques à ceux des échantillons représentatifs. Il a donc été aussi retenu. Ainsi, l'étude couvre la période 2003-2007. Les variables utilisées pour analyser les prévisions sont les parts des recettes et des dépenses dans le budget prévisionnel et celles utilisées pour les réalisations sont le taux de recouvrement des recettes et le taux d'exécution des dépenses. Le taux de recouvrement des recettes est le rapport entre les recettes recouvrées et les recettes prévues tandis que le taux d'exécution s'obtient en faisant le rapport des dépenses engagées et des dépenses prévues dans le budget. Les valeurs globales de ces variables pour chacun des 5 échantillons étudiés sont représentées dans les tableaux A2 à A6 qui donnent aussi la valeur du budget total et le résultat après correction⁹. Les moyennes de ces valeurs globales sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Moyenne des variables d'intérêt pour les 5 échantillons étudiés

	2003	2004	2005	2006	2007
Budget total	2288174817	2923443601	2631012876	1909011495	1455133016
Part budget fonct	30,39%	27,69%	29,57%	31,10%	27,29%
Part budget inv	69,60%	72,31%	70,42%	68,90%	72,71%
Tx recouvrement	90,92%	81,02%	91,52%	99,28%	98,30%
Tx exécution	44,45%	46,97%	53,15%	65,61%	58,86%
Résultat	197210495	-233393654	870622925	417788835	636610773

Source : calculs de l'auteur à partir des comptes administratifs des Conseils Généraux et Districts disponibles dans les archives de la Direction générale de la décentralisation et du développement local.

3. Analyse des prévisions des Conseils Généraux et Districts

Comme souligné ci-dessus, l'analyse des prévisions de recettes et de dépenses est effectuée à partir des parts de celles-ci dans le budget. Ces parts permettent d'examiner non seulement la structure globale du budget prévisionnel (section fonctionnement et section investissement) mais aussi les structures des recettes et des dépenses figurant dans ce budget.

3.1 Structure globale du budget

La structure globale est analysée à l'aide des parts des sections investissement et fonctionnement dans le budget. Pour les échantillons de Conseils Généraux et Districts considérés, ces parts sont représentées dans les colonnes « part fonct » et « part inv » des tableaux A2-A6. On remarque que la part de la section investissement dans le budget représente plus de la moitié du budget sauf dans le District d'Abidjan (2003-2006) et les Conseils Généraux de Dabou (2005 et 2006), Grand Bassam (2006) et Daloa (2004) où c'est plutôt l'inverse. La plupart des Conseils Généraux accordent donc une place importante à l'investissement. La moyenne des parts du budget d'investissement dans le budget total s'élève à 69,60% en 2003, 72,31% en 2004, 70,42% en 2005, 68,90% en 2006 et 70,42% en 2007 (cf tableau 1, ligne « part budget inv »).

⁹ C'est-à-dire le résultat obtenu après avoir pris en compte l'excédent ou le déficit de l'exercice précédent et les engagements non mandatés

Examinons à présent la composition des prévisions de recettes et de dépenses afin d'identifier les postes qui attirent plus l'attention des collectivités territoriales étudiées. Pour faciliter l'analyse, nous avons regroupé les valeurs des parts des postes en 4 groupes: part nulle, part comprise entre 0% et 20%, part supérieure ou égale à 20% mais inférieure à 50% et part supérieure ou égale à 50%. Une telle décomposition repose sur le fait que dans chacune des sous-sections recettes et dépenses, les prévisions concernent 5 ou 6 postes. Si le même poids était accordé à ces postes la part de chacun serait de 20% ou de 16,67%. Par souci d'harmonie, nous avons opté pour le seuil de 20%. Une part comprise entre 0% et 20% sera qualifiée de « relativement faible » tandis qu'une part supérieure ou égale à 20% mais inférieure à 50% sera dite « relativement élevée ». Une part supérieure ou égale à 50% sera qualifiée de « élevée ». Pour chacun des 4 groupes et pour chacun des postes, nous déterminons la proportion de Conseils Généraux et Districts de l'échantillon afin de dégager les parts dominantes.

3.2 Structure des prévisions de recettes

Nous analysons successivement les structures des prévisions de recettes de fonctionnement et des prévisions de recettes d'investissement. Pour ce faire, nous utilisons les parts des postes de recettes de fonctionnement dans le total des prévisions de recettes de fonctionnement et celles des postes de recettes d'investissement dans le total des prévisions de recettes d'investissement. Les proportions des Conseils Généraux et Districts correspondantes aux 4 groupes retenus de valeurs des parts dans les recettes de fonctionnement et d'investissement sont représentées dans les tableaux A7-A11 figurant en annexes. Les moyennes de ces parts dans les recettes de fonctionnement et d'investissement sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau 2: moyennes des parts des recettes dans les sections du budget(%)

	2003	2004	2005	2006	2007
<i>Recettes de fonctionnement</i>	100	100	100	100	100
Recettes fiscales	0,83	2,45	11,97	18,48	12,69
Recettes des prestations et services	1,58	0,27	1,27	0,68	0,27
Revenus du patrimoine et du portefeuille	0,06	0,03	0,02	0,04	0,05
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	96,65	86,97	73,48	65,68	68,15
Recettes diverses au titre 1	0,87	10,28	13,26	17,11	16,74
<i>Recettes d'investissement</i>	100	100	100	100	100
Produits de l'aliénat des biens du pat	0	0	0	1,98	0
Prélèvement sur fonds d'investissement	10,03	13,25	21,68	19,05	7,40
Recettes d'emprunts	0,91	0	0	0	0
Subvention de l'Etat	88,39	57,27	37,00	43,34	44,19
Dons et legs	0,62	0	0	0	4,61
Recettes diverses au titre 2	0	24,72	41,48	35,14	44,78
Recettes Totales	100	100	100	100	100

Source : calculs de l'auteur à partir des comptes administratifs des Conseils Généraux et Districts disponibles dans les archives de la Direction générale de la décentralisation et du développement local.

3.2.1 Structure des prévisions de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent les postes suivants: recettes fiscales ; recettes des prestations et services ; revenus du patrimoine et du portefeuille ; Aide de l'Etat, fonds de concours et aides extérieures ; et recettes diverses au titre 1.

Il ressort des tableaux A7-A11 que, quelque soit l'année, la part des recettes fiscales dans les prévisions de recettes de fonctionnement est inférieure à 20% pour la majorité des Conseils Généraux et Districts considérés (plus de 70%¹⁰). Cette part est même nulle dans la quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts en 2003 et en 2004. En moyenne, la part des recettes fiscales dans les prévisions de recettes de fonctionnement s'élève à 0,83% en 2003, 2,45% en 2004, 11,97% en 2005, 18,48% en 2006 et 12,69% en 2007 (cf tableau 2). Les recettes fiscales occupent donc une place relativement faible dans les prévisions de recettes de fonctionnement. Cependant, la tendance est à l'augmentation de la part des recettes fiscales sur la période 2003-2006, suggérant une meilleure organisation et coordination des services fiscaux. La faible part des recettes fiscales peut s'expliquer par les contraintes légales et réglementaires qui ne donnent pas aux collectivités territoriales un véritable pouvoir fiscal et par la situation de conflit armé que traverse le pays depuis septembre 2002.

La part des recettes diverses au titre 1 est aussi inférieure à 20% dans la majorité des Conseils Généraux et Districts indépendamment de l'année considérée. La moyenne de cette part est de 0,87% en 2003, 10,28% en 2004, 13,26% en 2005, 17,11% en 2006 et 16,74% en 2007. Quant à la part des recettes des prestations et services, les données des tableaux A7-A11 indiquent qu'elle est nulle dans plus de 70% des Conseils Généraux et Districts considérés. La moyenne de la part de ces recettes est inférieure à 2% quelque soit l'année (cf tableau 2). Ce poste « recettes des prestations et services » enregistrant les ressources générées par la tarification des services publics rendus (repas des cantines scolaires, tickets de transports en commun, entrées de piscines, musées, salles de spectacles...), la très faible part signifie donc que les Conseils Généraux et Districts n'ont pas fourni de services publics payants. Cela peut s'expliquer par la situation de guerre que traverse le pays depuis septembre 2002 et qui a conduit à la délocalisation de bon nombre de Conseils Généraux. Une autre explication réside dans le fait que les Conseils Généraux et Districts, créés il y a seulement six années, ne disposent pas encore d'infrastructures nécessaires à la fourniture des services publics.

Pour les revenus du patrimoine et du portefeuille, la part est nulle pour la quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts (plus de 90%). Cela suggère que ces collectivités n'ont pas encore de patrimoine et ne prennent pas n'ont plus de participations dans le capital des entreprises. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les Conseils Généraux et Districts ont été créés il y a seulement six années.

Enfin, la part du poste « aide de l'Etat, fonds de concours et aides extérieures » est supérieure ou égale à 50% dans plus de 70% des cas (cf tableaux A7-A11). La part moyenne de ce poste est de 96,65% en 2003, 86,97% en 2004, 73,48% en 2005, 65,68% en 2006 et 68,15% en 2007 (cf tableau 2). Les Conseils Généraux et Districts sont donc fortement dépendants des aides de l'Etat pour leur fonctionnement.

¹⁰ Ce pourcentage s'obtient en additionnant les proportions des colonnes pr=0 et 0<pr<20% correspondantes à la ligne « recettes fiscales » des tableaux A7-A11.

3.2.2 Structure des prévisions de recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se subdivisent en « produits de l'aliénation des biens du patrimoine », « prélèvements sur fond d'investissement », « recettes d'emprunt », « subvention de l'état », « dons et legs » et « recettes diverses au titre 2 ». Les résultats des tableaux A7-A11 relatifs aux parts de ces composantes dans les prévisions de recettes d'investissement révèlent que, sur la période 2003-2007, les parts des produits de l'aliénation des biens du patrimoine, des recettes d'emprunt, des dons et legs sont nulles pour la quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts. Cela est confirmé par les moyennes des parts de ces postes qui sont soit nulles (pour au moins 3 des 5 années) soit inférieures à 5% (cf tableau 2). Pour les produits de l'aliénation des biens du patrimoine, cette situation peut s'expliquer une fois de plus par le fait que les Conseils Généraux et Districts n'ont pas encore de patrimoine. Pour les dons et legs, l'absence de prévisions peut-être liée au caractère imprévisible de ceux-ci. Quant aux recettes d'emprunt, l'absence de prévisions peut s'expliquer par la suspension de l'emprunt aux collectivités territoriales. Concernant le poste « prélèvements sur fond d'investissement », sa part dans les recettes d'investissement est inférieure à 20% dans plus de 70% des Conseils Généraux et Districts¹¹. La part moyenne de ce poste est inférieure à 20%, sauf en 2005 où elle s'élève à 21,68%. Ces résultats suggèrent un manque de ressources dans le fonds d'investissement.

Par contre, la part dans les recettes d'investissement de la « subvention de l'état » est supérieure ou égale à 20% dans la quasi-totalité des Conseils Généraux, c.à.d. élevée. En 2003, cette part est même supérieure à 50% dans 91% des cas. Cette tendance se reflète dans la moyenne de la part de ce poste qui est de 88,39% en 2003, 57,27% en 2004, 37% en 2005, 43,34% en 2006 et 44,19% en 2007 (tableau 2). La subvention de l'Etat occupe donc une place importante dans le financement des dépenses d'investissement.

Enfin, les « recettes diverses au titre 2 » ont aussi une part supérieure ou égale à 20% dans la majorité des Conseils Généraux et Districts à l'exception de l'année 2003 où tous n'ont pas de prévisions pour ce poste. La part moyenne de celui dans les prévisions de recettes d'investissement est égale à 0% en 2003, 24,72% en 2004, 41,48% en 2005, 35,14% en 2006 et 44,78% en 2007. Par conséquent, les recettes diverses au titre 2 ont constitué une source de financement relativement importante sauf en 2003.

En somme, les postes qui occupent une place importante dans les prévisions de recettes sont : « aide de l'Etat, fonds de concours et aides extérieures » pour la section fonctionnement du budget et « subvention de l'état » et « recettes diverses au titre 2 » pour la section investissement.

3.3 Structure des prévisions de dépenses

Comme dans la section précédente, nous analyserons successivement les parts dans les dépenses de fonctionnement et dans les dépenses d'investissement. Les données relatives aux proportions des Conseils Généraux et Districts obtenues à partir des 4 groupes retenus de parts des dépenses sont regroupées dans les tableaux A12-A16 en annexe. Les moyennes des parts des postes de dépenses dans les prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement sont représentées dans le tableau ci-après.

¹¹ Pour vérification, additionner les valeurs des colonnes pr =0 et 0<pr<20 correspondantes à la ligne « Prélèvements sur fond d'investissements » des tableaux A7-A11.

Tableau 3: moyennes des parts des dépenses suivants les sections du budget(%)

	2003	2004	2005	2006	2007
Dépenses de fonctionnement	100	100	100	100	100
Dépenses des services généraux	61,14	67,54	60,17	60,59	60,77
Dépenses des services de collectivités	7,15	4,43	7,94	8,46	10,84
Dépenses des services sociaux, culturels	8,01	11,88	7,69	7,18	8,33
Dépenses des services économiques	0,35	1,44	1,51	1,29	0,75
Dépenses diverses	22,69	18,43	22,69	23,71	17,81
Dépenses d'investissement	100	100	100	100	100
Equipement des services généraux	14,83	6,73	9,93	15,85	8,88
Equipement des services de collectivités	37,68	48,24	49,77	56,61	46,21
Equipement des services sociaux, culturels	29,32	34,21	37,43	52,13	40,79
Equipement des services économiques	1,36	4,77	3,42	3,27	3,57
Transferts et opérations financières	0,14	1,15	0,19	3,03	0,41
versements au fonds d'investissement	0	0	0	0,26	0,14

Source : Calculs de l'auteur à partir des comptes administratifs des Conseils Généraux et Districts disponibles dans les archives de la Direction générale de la décentralisation et du développement local.

3.3.1 Structure des prévisions de dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les postes suivants: dépenses des services généraux ; dépenses des services de collectivités ; dépenses des services sociaux, culturels et de promotion humaine ; dépenses des services économiques ; et dépenses diverses. Les dépenses des services généraux renferment les dépenses de l'administration générale (salaires indemnités, charges sociales, transport et frais de mission, carburant et lubrifiant, matériels et fournitures, abonnement eau-électricité-téléphone et travaux et services à l'entreprise), de l'administration financière et domaniale (salaires indemnités, charges sociales, transport et frais de mission, carburant et lubrifiant, matériels et fournitures, abonnement eau-électricité-téléphone et interventions et transferts) et de la paierie départementale (salaires indemnités, charges sociales, transport et frais de mission, carburant et lubrifiant, matériels et fournitures). Les dépenses des services de collectivités sont les dépenses des services voiries et réseaux (salaires indemnités, charges sociales, transport et frais de mission, carburant et lubrifiant, matériels et fournitures). Les dépenses des services sociaux, culturels et de promotion humaine comprennent les dépenses d'éducation (administration (salaires et indemnités, charges sociales), crèches, jardins d'enfants et écoles primaires, enseignement secondaire, écoles professionnelles et techniques), de santé publique (hôpitaux et dispensaires) d'assistance sociale (aides familiales, sociales et personnes âgées, aide aux indigents et autres dépenses d'assistance sociale), de sports et loisirs (fêtes populaires). Les dépenses diverses se subdivisent en contributions, fonds de concours et transferts (conférence interdépartementale et autres contributions et transferts) ; assurances du département (responsabilité civile, assurances véhicules et assurances des élus) ; cérémonies publiques, fêtes et réceptions officielles ; versements au fonds de réserve (fonds d'investissement) et dépenses accidentelles (indemnités, frais, dommages et intérêts).

Il ressort des tableaux A12-A16 en annexes que, indépendamment de l'année considérée, la part des dépenses des services généraux dans les prévisions de dépenses de fonctionnement est supérieure ou égale à 50% dans la plupart des Conseils Généraux et Districts considérés (plus de 66%). Cette part est en moyenne de 61,14% en 2003, 67,54% en 2004, 60,17% en 2005, 60,59% en 2006 et 60,77% en 2007 (cf tableau 3). On peut donc conclure que les recettes de

fonctionnement sont destinées à financer essentiellement les dépenses des services généraux. En conséquence, les parts dans les prévisions de dépenses de fonctionnement des postes « dépenses des services de collectivités », « dépenses des services sociaux, culturels et de promotion humaine » et « dépenses des services économiques » sont inférieures à 20% dans la totalité ou quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts. La part des « dépenses des services économiques » est même nulle pour plus de 47% de ces collectivités territoriales. En moyenne, sur la période 2003-2007, la part dans les prévisions de dépenses de fonctionnement est inférieure à 11% pour les dépenses des services de collectivité, à 12% pour les dépenses des services sociaux, culturels et de promotion humaine et à 2% pour les dépenses des services économiques (cf tableau 3). Les services chargés de promouvoir le développement économique et social local reçoivent donc une part faible des recettes de fonctionnement. Cette part est particulièrement faible pour les services économiques.

Enfin, pour ce qui est du poste « dépenses diverses au titre 1 », il faut souligner que la quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts fait des prévisions. Cependant, aucune tendance dominante ne se dégage quant aux valeurs de la part dans le budget. En effet, si les échantillons considérés en 2004, 2006 et 2007 révèlent que la part des dépenses diverses au titre 1 dans les dépenses de fonctionnement est inférieure à 20% dans la majorité des Conseils et Districts, ceux de 2003 et 2005 indiquent plutôt une part dominante supérieure à 20%.

3.3.2 Structure des prévisions de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se subdivisent en « équipement des services généraux », « équipement des services de collectivités », « équipement des services sociaux, culturels et de promotion humaine », « équipement des services économiques », « transferts et opérations financières » et « versements au fonds d'investissement ». Le poste équipement des services généraux recense les dépenses d'équipement de l'administration générale (travaux et services à l'entreprise et les interventions et transferts). Le poste équipement des services de collectivités enregistre les dépenses relatives aux voiries et réseaux ; et à l'hygiène et salubrité publiques et adduction d'eau. Le poste équipement des services sociaux-culturels et de promotion humaine renferme les dépenses d'équipement relatives à l'éducation (crèches jardins d'enfants et écoles primaires, et enseignement secondaire, écoles professionnelles et techniques) et à la santé publique (protection maternelle et infantiles-maternités, et hôpitaux et dispensaires) et aux sports et loisirs. Le poste équipement des services économiques comprend les dépenses d'investissement dans l'agriculture et l'élevage, l'industrie et le commerce.

Les résultats des tableaux A12-A16 révèlent que, sur la période 2003-2007, la part des équipements des services généraux dans les dépenses d'investissement prévues est inférieure à 20% dans la majorité des Conseils Généraux et Districts (plus de 66%). De même, la part des « équipement des services économiques » dans les prévisions de dépenses d'investissement est inférieure à 20% dans la quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts (plus de 90%). La part moyenne des équipements des services généraux est de 14,83% en 2003, 6,73% en 2004, 9,93% en 2005, 15,85% en 2006 et 8,88% en 2007 tandis que celle des équipements des services économiques s'élève respectivement à 1,36%, 4,77%, 3,42%, 3,27% et 3,57% (cf tableau 3). Les équipements des services généraux et des services économiques occupent donc une place faible dans les prévisions de dépenses d'investissement.

Au contraire, les parts des équipements des services de collectivités et des équipements des services sociaux, culturels et de promotion humaine sont toutes les deux supérieures ou égales à 20% dans la totalité ou quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts¹². Les parts moyennes des équipements des services de collectivités et des services sociaux, culturels et de promotion humaine s'élèvent au moins à 37% et 29% (cf. tableau 3). On peut donc dire que ces collectivités territoriales accordent une place importante à ces investissements qui participent à l'amélioration du bien-être des populations locales. Cette situation s'explique par le fait que la première préoccupation des départements et districts est sociale.

Enfin, les parts des postes « transferts et opérations financières » et « versements au fonds d'investissement » sont toutes nulles pour la quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts, impliquant ainsi que ceux-ci ne réalisent pas de telles opérations.

En résumé, les dépenses des services généraux occupent une place dominante dans les prévisions de dépenses de fonctionnement tandis que les équipements des services de collectivités et les équipements des services sociaux, culturels et de promotion humaine occupent une part relativement élevée des prévisions de dépenses d'investissement.

Procédons maintenant à l'évaluation des réalisations des Conseils Généraux et Districts par rapport à leurs prévisions.

4. Evaluation des réalisations par rapport aux prévisions

Les réalisations des Conseils Généraux et Districts par rapport à leurs prévisions sont évaluées en comparant d'une part, les prévisions de recettes aux recettes recouvrées et d'autre part, les dépenses prévues aux dépenses engagées. Pour ce faire, nous utilisons deux indicateurs figurant dans les comptes administratifs de ces collectivités territoriales : le taux de recouvrement des recettes (tr) et le taux d'exécution des dépenses (te). Les moyennes de ces taux pour les échantillons de Conseils Généraux et Districts étudiés suivant les sections fonctionnement et investissement du budget sont représentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Moyennes des taux de recouvrement et d'exécution (%)

	2003	2004	2005	2006	2007
Tx de recouvrement recettes fonctionnement	96,16	95,27	106,21	103	97,60
Tx de recouvrement recettes investissement	90,75	74,56	89,02	97,85	98,07
Tx d'exécution dépenses fonctionnement	84,19	84,98	87,56	88,84	89,87
Tx d'exécution dépenses investissement (global)	23,62	34,66	41,90	56,74	44,74
Tx d'exécution dépenses investissement (Conseil Généraux ex-zone assiégée)	19,57	30,44	31,44	51,76	37,67

Source : comptes administratifs des Conseils Généraux et Districts disponibles dans les archives de la Direction générale de la décentralisation et du développement local.

Pour faciliter l'analyse des taux de recouvrement des recettes et d'exécution des dépenses, nous avons regroupé leurs valeurs en six catégories : « vide », taux nul, taux compris entre 0% et 50%, taux supérieur ou égal à 50% mais inférieur à 100%, taux égal à 100% et taux supérieur à 100%. La première catégorie, dénommée vide, est celle où le taux n'a pu être calculé faute de prévisions

¹² Pour vérification faire la somme des valeurs des colonnes $20 \leq pd < 50$ et $pd \geq 50$ correspondantes aux postes « équipements des services de collectivités » et « équipements des services sociaux, culturels et de promotion humaine » des tableaux A12-A16.

(P=0). Pour chacune des six catégories et pour chacun des postes du budget, nous déterminons la proportion de Conseils Généraux et Districts de l'échantillon afin de dégager les taux dominants.

4.1 Taux de recouvrement des recettes

Les données sur le taux de recouvrement des recettes totales figurent dans la colonne « Tx recou » des tableaux A2-A6 figurant en annexe. On remarque que tous les Conseils Généraux et Districts étudiés ont des taux de recouvrement des recettes totales supérieurs ou égaux à 50% à l'exception du District d'Abidjan en 2004 et des Conseils Généraux de Ferké en 2004 et de Touba en 2005. Le taux de recouvrement des recettes totales est donc élevé dans la quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts. Ce taux est en moyenne supérieur à 81% (tableau1). Cependant, il a été souligné que la notification des crédits alloués aux collectivités territoriales est tardive¹³.

Examinons à présent les taux de recouvrement des recettes de fonctionnement et des recettes d'investissement afin d'identifier les postes qui enregistrent les taux les plus élevés. Les données sur ces taux sont reportées dans les tableaux A17-A21.

4.1.1 Taux de recouvrement des recettes de fonctionnement

Le taux de recouvrement des recettes totales de fonctionnement est supérieur ou égal à 50% dans tous les Conseils Généraux et Districts étudiés. Plus de 55% de ceux-ci ont même un taux de recouvrement supérieur ou égal à 100% (tableaux A17-A21). La moyenne de ce taux est de 96,16% en 2003, 95, 27% en 2004, 106,21% en 2005, 103% en 2006 et 97,60% en 2007 (tableau 4). On peut donc conclure que tous les Conseils Généraux et Districts ont recouvré presque la totalité des recettes totales de fonctionnement prévues. Toutefois, le recouvrement diffère suivant les différents types de recettes de fonctionnement.

Pour le poste « aide de l'Etat, fonds de concours, aides extérieurs », les données des tableaux A17-A21 révèlent que tous les Conseils Généraux et Districts ont un taux de recouvrement de plus de 50%. Ce taux est même égal à 100% pour plus de 69% de ces collectivités territoriales, impliquant ainsi que la majorité des Conseils Généraux et Districts ont reçu la dotation de fonctionnement prévue par l'Etat.

Le taux de recouvrement des « recettes fiscales » est supérieur ou égal à 50% dans la majorité des Conseils Généraux et Districts sauf en 2004 et 2003 où plus de 90% n'ont pas de prévisions de recettes fiscales. Pour le poste « recettes diverses », le taux de recouvrement est aussi de plus de 50% dans la majorité des Conseils Généraux, à l'exception de l'année 2003 où plus de 80% de ceux-ci n'ont pas fait de prévisions de recettes diverses. On peut donc conclure que lorsque des prévisions de recettes fiscales ou de recettes diverses sont faites, une part élevée de ces recettes est recouverte dans la majorité des cas.

Pour les postes « recettes des prestations et services » et « revenus du patrimoine et portefeuille », plus de 80% des Conseils Généraux et Districts n'ont pas de recettes prévues. Cependant, plus de la moitié de ceux qui ont des prévisions de recettes des prestations et services et la totalité de ceux qui ont des prévisions de revenus du patrimoine et portefeuille ont un taux de recouvrement supérieur ou égal à 50% (tableaux A17-A21).

¹³ Cette information a été fournie par les cadres des Conseils Généraux et Districts de Côte d'Ivoire lors du séminaire de formation organisée par la CAPEC du 07 au 08 septembre 2009 sur le thème « Décentralisation en Côte d'Ivoire : un bilan du fonctionnement des Conseils Généraux et Districts »

4.1.2 Taux de recouvrement des recettes d'investissement

Les données de la section recettes d'investissement des tableaux A17-A21 indiquent que la totalité ou la quasi-totalité (plus de 90%) des Conseils Généraux et Districts ont un taux de recouvrement des recettes totales d'investissement supérieur ou égal à 50%. En moyenne, ce taux s'élève à 90,75% en 2003, 74,56% en 2004, 89,02% en 2005, 97,85% en 2006 et 98,07% en 2007 (tableau 4). En conséquence, les collectivités territoriales considérées ont recouvré une part élevée des recettes totales d'investissement prévues. Toutefois, le recouvrement diffère suivant les différents postes de recettes d'investissement.

Les données des tableaux A17-A21 indiquent que, indépendamment de l'année, tous les Conseils Généraux et Districts ont des taux de recouvrement de plus de 50% pour les postes « prélèvement sur fonds d'investissement » et « subvention de l'Etat ». Pour le premier poste, le taux de recouvrement est même de 100% pour plus de la moitié. Pour le second, ce taux est supérieur ou égal à 100% pour la majorité des Conseils Généraux et Districts, sauf en 2004 où la proportion est d'environ 38%.

Le taux de recouvrement des « recettes diverses au titre 2 » est supérieur ou égal à 100% dans la plupart des collectivités territoriales étudiées, à l'exception des années 2004 et 2003 où plus de la moitié n'a pas de prévisions de « recettes diverses au titre 2 ».

Pour les postes « recettes d'emprunts » et « dons et legs », les prévisions sont nulles pour la quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts. Ceux pour lesquels des prévisions de recettes d'emprunts sont disponibles, ont un taux de recouvrement nul (voir tableau A21) tandis que ceux qui possèdent des prévisions de dons et legs ont un taux de recouvrement égal à 100% en 2007 et à 0% en 2003 (voir tableaux A17 et A21).

En définitive, tous les Conseils Généraux et Districts ont enregistré des taux de recouvrement des recettes élevés au niveau des postes « aide de l'Etat, fonds de concours, aides extérieures », « prélèvement sur fonds d'investissement » et « subvention de l'Etat ». La majorité de ceux-ci a aussi des taux de recouvrement élevés pour les postes « recettes fiscales », « recettes diverses au titre 1 » et « recettes diverses au titre 2 », sauf en 2004 et 2003.

4.2 Taux d'exécution des dépenses

Nous commençons par analyser le taux d'exécution des dépenses totales, c'est-à-dire, le rapport des dépenses totales engagées sur les dépenses totales prévues. Les données sur le taux d'exécution des dépenses totales figurent dans la colonne « Tx execu » des tableaux A2-A6. A partir de cette colonne, nous avons calculé les proportions de Conseils Généraux et Districts qui ont un taux d'exécution inférieur à 50%, un taux d'exécution supérieur ou égal à 50% mais inférieur à 100% et un taux d'exécution supérieur ou égal à 100%. Ces proportions sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux d'exécution des dépenses totales

	2003	2004	2005	2006	2007
Taux d'exécution < 50	66,67	52,38	42,86	27,78	44,44
50 ≤ Taux d'exécution < 100	33,33	47,62	57,14	66,67	50
Taux d'exécution ≥ 100	0	0	0	4,17	5,56

Source : calculs de l'auteur à partir des comptes administratifs des Conseils Généraux et Districts disponibles dans les archives de la Direction générale de la décentralisation et du développement local

On remarque que plus de la moitié des Conseils généraux et Districts possède un taux d'exécution des dépenses totales supérieur ou égal à 50% en 2007, 2006 et 2005. Par contre en 2003 et 2004, ce taux est inférieur à 50% dans plus de la moitié des ceux-ci. En moyenne, le taux d'exécution des dépenses totales est de 44,45% en 2003, 46,97% en 2004, 53,15% en 2005, 65,61% en 2006 et 58,86% en 2007 (tableau1). Pour mieux expliquer cette évolution contrastée du taux d'exécution des dépenses totales, il convient d'analyser les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les données relatives à ces taux sont regroupées dans les tableaux A22-A26 en annexe.

4.2.1 Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement

Les données de la section dépenses de fonctionnement des tableaux A22-A26 indiquent que tous les conseils généraux et districts ont un taux d'exécution des dépenses totales de fonctionnement supérieur ou égal à 50%. La moyenne de ce taux pour les 5 échantillons retenus est égale respectivement à 84,19%, 84,98%, 87,56%, 88,84% et 89,87% (tableau 5). On peut donc conclure que toutes ces collectivités territoriales ont effectué une part élevée des dépenses totales de fonctionnement prévues. Cette situation s'explique par les charges fixes de fonctionnement. On note toutefois des différences dans l'exécution des différentes de dépenses de fonctionnement. Les données des tableaux A22-A26 révèlent que le taux d'exécution des dépenses est supérieur ou égal à 50% dans au moins 70% des Conseils Généraux et Districts pour les postes suivants : « dépenses des services généraux », « dépenses des services sociaux culturels » et « dépenses diverses ». Le taux d'exécution est aussi supérieur ou égal à 50% dans la majorité des collectivités étudiées pour le poste « dépenses des services de collectivité », sauf en 2003 où plus de la moitié n'a pas de prévisions de dépenses ou effectué de dépenses au profit des services des collectivités. S'agissant du poste « dépenses des services économiques », plus de la moitié des Conseils Généraux et Districts n'a pas de prévisions de dépenses ou ne réalise pas de dépenses des services économiques. Cependant, la moitié au moins de ceux qui effectuent ces dépenses ont un taux d'exécution supérieur à 50%¹⁴. Les services économiques n'ont donc pas fonctionné dans la plupart des Conseils Généraux et Districts. Cette situation peut être imputée, une fois de plus à la crise politique que connaît le pays depuis 2002.

¹⁴ Pour vérification, faire la somme des proportions des colonnes $50 \leq te < 100$, $te = 100$, et $te > 100$ correspondant à la ligne « dépenses des services économiques » des tableaux 6.a-6.c, puis comparer cette somme à celle des colonnes $te = 0$ et $0 < te < 50$.

4.2.2 Taux d'exécution des dépenses d'investissement

Les données de la section dépenses d'investissement des tableaux A22-A26 révèlent que le taux d'exécution des dépenses totales d'investissement est inférieur à 50% dans plus de 60% des Conseils Généraux et Districts, à l'exception de l'année 2006 où plus de la moitié de ceux-ci ont un taux supérieur ou égal à 50%. La moyenne du taux d'exécution est de 23,62% en 2003, 34,66% en 2004, 41,90% en 2005, 56,74% en 2006 et 44,74% en 2007 (tableau 5). La majorité des Conseils Généraux et Districts a donc effectué une part relativement faible des dépenses totales d'investissement prévues sauf en 2006. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs dont la crise politico-militaire, la notification tardive des crédits alloués aux collectivités, la lourdeur administrative de la procédure des appels d'offre, la non mise en place de la Dotation Générale de la Décentralisation et le non respect du calendrier de programmation et de budgétisation par bien de collectivités territoriales. Le taux d'exécution n'est toutefois pas faible pour tous les postes de dépenses d'investissement. En effet, pour toutes les années retenues, le taux d'exécution des dépenses d'équipement des services généraux est supérieur ou égal à 50% dans plus de la moitié des Conseils Généraux et Districts. A l'inverse, celui des dépenses d'équipement des services de collectivité est inférieur à 50% dans plus de 52% des collectivités territoriales étudiées.

L'évolution du taux d'exécution est contrastée pour le poste « équipement des services sociaux, culturels ». En 2006 et 2007, périodes de « paix relative », le taux d'exécution des dépenses d'équipement des services sociaux, culturels est supérieur ou égal à 50% pour environ 56% des individus. Par contre, en 2003, 2004 et 2005, ce taux est inférieur à 50% pour plus de 60% des Conseils Généraux et Districts.

Pour le poste « équipement des services économiques », les données des tableaux A22-A26 montrent que plus de 39% des Conseils Généraux et Districts n'ont pas de prévisions de dépenses. La majorité de ceux qui ont des dépenses prévues ont un taux d'exécution inférieur à 50%, sauf en 2006. Par ailleurs, la proportion des Conseils Généraux et Districts qui n'ont pas de prévisions de dépenses d'équipement des services économiques ou bien ne réalisent pas de telles dépenses est de plus de 50% quelque soit l'année. Pour promouvoir le développement économique local, il convient donc d'inciter les Conseils Généraux et Districts à accroître la part des dépenses d'équipements des services économiques dans les dépenses d'investissement.

Enfin, la quasi-totalité des Conseils Généraux et Districts (plus de 80%) ne font pas de prévisions pour les postes « transferts et opérations financières » et « versements au fonds d'investissement » et ceux qui en réalisent ont un taux d'exécution inférieur à 50%.

En somme, tous les conseils généraux ont effectué une part élevée des dépenses totales de fonctionnement prévues mais la majorité de ceux-ci n'ont réalisé qu'une part relativement faible des dépenses totales d'investissement prévues. En termes de postes de dépenses, la majorité a réalisé une part élevée des dépenses prévues pour chacun des postes suivants : « dépenses des services généraux », « dépenses des services sociaux culturels », « dépenses des services de collectivité », « dépenses diverses » (section fonctionnement du budget) et « équipement des services généraux » (section investissement). Par contre, la majorité des Conseils Généraux et Districts a réalisé une part relativement faible des dépenses prévues pour le poste « équipements des services de collectivités ». De plus, plus de la moitié de ces collectivités territoriales n'a pas de prévisions de dépenses ou bien ne réalisent pas de dépenses au niveau des postes « dépenses des services économiques », « équipements des services économiques », « transferts et opérations financières » et « versements au fonds d'investissement ».

4.3 Comparaison taux de recouvrement et taux d'exécution des dépenses

Les colonnes « Tx recou » et « Tx execu » des tableaux A2-A6 révèlent que le taux de recouvrement des recettes est supérieur au taux d'exécution des dépenses dans tous les Départements et Districts étudiés, sauf dans le District d'Abidjan. Celui-ci a enregistré un taux de recouvrement inférieur au taux d'exécution des dépenses en 2004 et 2003. Par conséquent, le résultat de fin d'exercice après correction est négatif en 2004 et 2003 dans le District d'Abidjan et positif pour l'ensemble des Conseils Généraux de l'échantillon, à l'exception de celui de Dabou. La même tendance s'observe au niveau des deux sections du budget total. Le taux de recouvrement des recettes de fonctionnement s'élève en moyenne à 96,16% en 2003, 95,27% en 2004, 106,21% en 2005, 103% en 2006 et 97,60% en 2007 tandis que le taux d'exécution moyen est de 84,19% en 2003, 84,98% en 2004, 87,56% en 2005, 88,84% en 2006 et 89,87% en 2007. L'écart entre taux de recouvrement des recettes et taux d'exécution des dépenses est très marqué pour la section investissement du budget total. Alors que le taux de recouvrement moyen des recettes d'investissement est de 90,75% en 2003, 74,56% en 2004, 89,02% en 2005, 97,85% en 2006 et 98,07% le taux moyen d'exécution des dépenses d'investissement s'élève respectivement à 23,62% en 2003, 34,66% en 2004, 41,90% en 2005, 56,74% en 2006 et 44,74% en 2007 (cf tableau 4). La faiblesse relative des taux d'exécution des dépenses d'investissement peut s'expliquer par la situation de guerre qui n'a pas permis la réalisation de certaines infrastructures. Pour preuve, le taux d'exécution moyen des dépenses d'investissement des Conseils Généraux situés dans l'ex-zone assiégée est inférieur au taux d'exécution moyen global quelque soit l'année : 19,57% en 2003, 30,44% en 2004, 31,44% en 2005, 51,76% en 2006 et 37,67% en 2007. Les autres explications résident dans la notification tardive des crédits alloués aux collectivités, la lourdeur administrative de la procédure des appels d'offre, la non mise en place de la Dotation Générale de la Décentralisation et le non respect du calendrier de programmation et de budgétisation par bien de collectivités territoriales.

5. Conclusion

En définitive, sur la période 2003-2007, la majorité des Conseils Généraux et Districts de Côte d'Ivoire ont accordé dans leur budget une place importante à la section investissement par rapport à la section fonctionnement. Dans cette dernière section, les postes « aide de l'Etat, fonds de concours et aides extérieures » et « dépenses des services généraux » représentent plus de la moitié, respectivement des recettes totales et des dépenses totales prévues. Dans la section investissement, les recettes prévues sont constituées essentiellement de la subvention de l'Etat et des recettes diverses, tandis que les prévisions de dépenses portent essentiellement sur les postes « équipements des services de collectivités » et « équipement des services sociaux, culturels et de promotion humaine ». La majorité des Conseils Généraux et Districts sont donc fortement dépendants des aides de l'Etat aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement, et consacrent la majeure partie de leurs ressources à 3 des 11 postes de dépenses du budget. Pour atteindre l'objectif d'autonomie financière, il s'avère nécessaire de doter les Conseils Généraux et Districts d'un pouvoir fiscal et de les inciter à mobiliser davantage de recettes de prestations et services et à prendre des participations dans les entreprises privées installées dans leur localité. Il importe aussi de réduire la part des dépenses des services généraux dans les dépenses de fonctionnement au profit des dépenses des services économiques et d'accroître la part des dépenses d'équipement des services économiques dans les dépenses d'investissement afin de promouvoir le développement économique local.

Par ailleurs, la plupart des Conseils Généraux et Districts ont recouvré une part élevée des recettes de fonctionnement et d'investissement prévues. Cependant, la part des recettes recouvrées est restée supérieure à celle des dépenses prévues réalisées, conduisant ainsi à un résultat de fin d'exercice positif. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs dont la crise politico-militaire, la notification tardive des crédits alloués aux collectivités, la lourdeur administrative de la procédure des appels d'offre, la non mise en place de la Dotation Générale de la Décentralisation et le non respect du calendrier de programmation et de budgétisation par bien de collectivités territoriales. Le taux d'exécution des dépenses est surtout faible pour les dépenses totales d'investissement. En effet, alors que tous les Conseils Généraux et Districts ont réalisé plus de 50% des dépenses totales de fonctionnement prévues, la majorité de ceux-ci n'ont exécuté que moins de 50% de leurs prévisions totales de dépenses d'investissement. Cela s'explique surtout par le fait que le taux d'exécution est inférieur à 50% pour les postes « équipements des services de collectivités », « équipement des services économiques », « transferts et opérations financières » et « versements au fonds d'investissement ». Pour les trois derniers postes une partie importante des Conseils Généraux et Districts n'a pas de prévisions de dépenses. Pour promouvoir le développement économique et social des départements, il convient donc d'améliorer l'exécution des dépenses d'équipement des services de collectivités et des dépenses d'équipement des services économiques. La part de ces dernières dans le budget doit aussi être accrue.

Bibliographie

Archives de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local. Ministère de la décentralisation et du développement local.

Banque Mondiale (1999). *Rapport sur le développement dans le monde 1999-2000*. Washington, DC, USA : Banque Mondiale.

Bennett, R. J.(1990). *Decentralization, Local Governments and Markets*. Oxford: Clarendon Press.

Bird, R.M. et Vaillancourt F. (1999). *Fiscal Decentralization in Developing Countries*. Cambridge: Cambridge University Press.

Blundo, G. (2001). La corruption comme mode de gouvernance locale : trois décennies de décentralisation au Sénégal. *Afrique contemporaine*, 1999, 115-127.

Décret n°95-941 du 13 décembre 1995 portant sur la création de 61 nouvelles communes. *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire* n°52, 14 Décembre 1995, p. 1052.

Ebel, R. D. et Yilmaz, S. (2001). Concept de décentralisation fiscale et survol mondial. Article présenté au Symposium international sur le déséquilibre fiscal, 13 et 14 septembre, Québec.

Grefte, X. (2005). *La décentralisation*. Paris, La Découverte.

Hernandez-T. F. & Jarillo-R., B. (2008). Is local beautiful ? Fiscal decentralization in Mexico, *World Development*, 36(9), 1547-1558.

Heller, P., Harilal, K.N. & Chaudhuri, S. (2007). Building local democracy: evaluating the impact of decentralization in Kerala, India. *World Development*, 35(4), 626-648.

Jütting J., Kauffmann C., Donnell Mc. I., Osterrieder H., Pinaud N. and Wegner L (2004). Decentralization and poverty in developing countries: exploring the impact. *Working Paper N°236*, OECD Development Centre.

- Manso L. (2003). Administration locale en Côte d'Ivoire. Paru dans *Administration locale en Côte d'Ivoire*. Japon, Institute of developing economies.
- Loi n°80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale. *Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire* n°51, 28 Octobre 1980, p. 1097
- Loi n°80-1181 du 17 octobre 1980 portant régime électoral municipal en Côte d'Ivoire. *Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire* n°51, 28 Octobre 1980, p. 1111.
- Loi n°80-1182 du 17 octobre 1980 portant statut de la ville d'Abidjan. *Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire*, n°51, 28 Octobre 1980, p. 1115.
- Loi n°85-582 du 29 juillet 1985 déterminant le régime des transferts de compétences de l'Etat aux communes. *Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire* n°36, 22 Août 1985, p. 376.
- Loi n°2003-208 du 7 Juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. *Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire* n° 2003-02-NS, 18 Août 2003, p. 23.
- Musgrave, R. A. (1959). *The Theory of Public Finance*. New York: McGraw-Hill.
- Musgrave, R. et M. Musgrave (1984). *Public Finance in Theory and Practice* :NewYork: McGraw-Hill.
- Oates, W. (1972). *Fiscal Federalism* . New York: Harcourt, Brace, Jovanovich.
- Pauly, M. (1973). Income Redistribution as a Local Public Good, *Journal of Public Economics* 2, 35-58.
- Prud'homme, R. (1995). The Dangers of Decentralization, *The World Bank Research Observer* 10, 201-226.
- Shah, A. (1997). Fiscal Federalism and Macroeconomic Governance: For Better or For Worse. Exposé présenté à la Conférence sur la décentralisation et la gouvernance macroéconomique. Brasilia, 16-17 juin 1997.
- Stigler, G. (1957). The Tenable Range of Functions of Local Government. Dans US Congress Joint Economic Committee (éd.). *Federal Expenditure Policy for Economic Growth and Stability*. Government Printing Office: Washington, D.C..
- Tahet N. Décentralisation et transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales en Côte d'Ivoire. *Document de travail*, Ministère de la décentralisation et du développement local.
- Tanzi, V. (1996). Fiscal Federalism and Decentralization: A Review of Some Efficiency and Macroeconomic Aspects. Conférence annuelle de la Banque sur les aspects économiques du développement. Washington D.C, USA : Banque mondiale.
- Wildasin, D.(1997). *Fiscal Aspects of Evolving Federations*. Cambridge: Cambridge University Press.

Annexes

Tableau A1 : Bilan des données recueillies

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	Total obs
Région des lacs	1	1	1	1	1	0	7
District de Yamoussoukro	1	0	0	0	0	0	1
Conseil Général Toumodi	0	1	1	1			3
Conseil Général Tiébissou	1	1	0	0	1		3
Région du N'Zi Comoé	1	1	1	1	1	0	12
Conseil Général Dimbokro	1	0	1	0	0	0	2
Conseil Général Bongouanou	0	1	1	1	1	0	4
Conseil Général Bocanda	0	1	1	1	1	0	4
Conseil Général Daoukro	0	1	0	0	0	0	1
Conseil Général M'Bahiakro	0	1	0	0	0	0	1
Région du Bandama	1	1	1	1	1	0	16
Conseil Général Bouaké	0	1	1	1	0	0	3
Conseil Général Béoumi	0	1	1	1	0	0	3
Conseil Général Dabakala	1	1	0	1	1	0	4
Conseil Général Katiola	1	1	1	0	0	0	3
Conseil Général Sakassou	1	1	0	1	0	0	3
Région du Worodougou	0	1	0	0	1	0	2
Conseil Général Séguéla	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Général Mankono	0	1	0	0	1	0	2
Région du Bafing	0	1	1	0	0	0	2
Conseil Général Touba	0	1	1	0	0	0	2
Région du Denguélé	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Général Odiénné	0	0	0	0	0	0	0
Région des Savanes	1	1	0	1	1	1	12
Conseil Général Korhogo	0	0	0	1	0	0	1
Conseil Général Ferké	1	0	0	1	1	0	3
Conseil Général Boundiali	0	1	0	1	1	1	4
Conseil Général Tengrela	0	1	0	1	1	1	4
Région du Zanzan	1	1	1	1	1	1	8
Conseil Général Bondoukou	1	1	1	0	1	1	5
Conseil Général Bouna	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Général Tanda	0	1	1	1	0	0	3
Région du Haut Sassandra	0	1	0	1	1	0	5
Conseil Général Daloa	0	1	0	1	0	0	2
Conseil Général Issia	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Général Vavoua	0	1	0	1	1	0	3
Région du Fromager	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Général Gagnoa	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Général Oumé	0	0	0	0	0	0	0
Région de Maraoué	0	1	0	1	0	0	2
Conseil Général Bouaflé	0	0	0	1	0	0	1
Conseil Général Sinfra	0	1	0	0	0	0	1
Conseil Général Zuenoula	0	0	0	0	0	0	0

NB : 1 signifie que le Conseil Général ou District a une copie du compte administratif à la DGDDL et 0 signifie qu'il n'y a pas de copie.

Tableau A1 suite : Bilan des données recueillies

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	Total obs
Région des Montagnes	1	1	1	0	0	0	6
Conseil Général Man	0	1	1	0	0	0	2
Conseil Général Bangolo	1	0	0	0	0	0	1
Conseil Général Biankouma	1	1	1	0	0	0	3
Conseil Général Danané	0	0	0	0	0	0	0
Région de Bas Cavaly	1	1	0	1	0	0	3
Conseil Général Guiglo	0	1	0	0	0	0	1
Conseil Général Duekoué	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Général Toulepleu	1	0	0	1	0	0	2
Région du Sud Bandama	0	1	1	0	0	0	3
Conseil Général Divo	0	1	0	0	0	0	1
Conseil Général Lakota	0	1	1	0	0	0	2
Région du Bas Sassandra	0	1	1	0	0	0	2
Conseil Général San Pedro	0	1	1	0	0	0	2
Conseil Général Sassandra	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Général Soubré	0	0	0	0	0	0	0
Conseil Général Tabou	0	0	0	0	0	0	0
Région du Moyen-Comoé	1	1	1	1	0	0	7
Conseil Général Abengourou	1	1	0	1	0	0	3
Conseil Général Agnibilekro	1	1	1	1	0	0	4
Région du Sud-Comoé	1	1	1	1	1	0	8
Conseil Général Aboisso	0	1	1	1	1	0	4
Conseil Général Adiaké	1	1	0	0	0	0	2
Conseil Général Grand-Bassam	1	1	0	0	0	0	2
Région de l'Agney	1	1	1	0	0	0	5
Conseil Général Agboville	1	1	0	0	0	0	2
Conseil Général Adzopé	1	1	1	0	0	0	3
Région des Lagunes	0	1	1	1	1	0	6
District d'Abidjan	0	1	1	1	1	0	4
Conseil Général Alépé	0	0	0	0	0	0	
Conseil Général Dabou	0	1	1	0	0	0	2
Conseil Général Grand Lahou	0	0	0	0	0	0	
Conseil Général Jacquerville	1	0	1	1	0	0	3
Conseil Général Tiassalé	0	1	1	0	0	0	2
Total	18	36	21	21	12	3	111

NB : 1 signifie que le Conseil Général ou District a une copie du compte administratif à la DGDDL et 0 signifie qu'il n'y a pas de copie.

Tableau A2: valeurs globales des variables d'intérêt 2007

	Budget total	Part fonct (%)	Part inv (%)	Tx recou (%)	Tx execu (%)	Résultat après correction
D. Yamoussoukro	7188874000	47,85	52,15	79,45	103,2	2104713281
C G Tiébissou	1042455000	21,32	78,68	99,67	39,65	625747856
C G Dimbokro	843773000	34,96	65,04	94,74	77,07	
C G I Dabakala	366123000	45,66	54,34	100,1	97,66	8921408
C G Katiola	877359000	19,28	80,72	100	52,26	418892585
C G Sakassou	933241000	24,92	75,08	97,36	39,98	454974680
C G Ferké	1319922000	15,02	84,98	100,15	21,95	1032197206
C G Bondoukou	1231350000	23,35	76,65	104,17	43,33	749291947
C G Bangolo	1437793000	14,14	85,86	102,12	36,29	936689354
C G Biankouma	790342000	19,78	80,22	100	31,91	506207203
C G Toulepleu	668000000	25,6	74,4	99,65	66,49	222063122
C G Abengourou	1343940474	27,09	72,91	100	67,24	450090430
C G Agnibilekro	1392978000	23,78	76,22	100,35	38,47	866986357
C G Adiaké	1351371000	23,41	76,59	90,98	78,02	175190294
C G Grand-Bassam	1205549000	41,13	58,87	108,95	89,64	232909426
C G Agboville	1135218062	39,23	60,77	87,48	62,74	690435968
C G Adzopé	1676075000	30,06	69,94	104,92	74,65	507344931
C G Jacqueville	1388030744	14,66	85,34	99,38	38,88	839727090
Moyenne Générale	1455133016	27,29	72,71	98,30	58,86	636610773

Tableau A3 : valeurs globales des variables d'intérêt 2006

	Budget	Part fonct (%)	Part inves (%)	Tx recou (%)	Tx execu (%)	Résultat après correction
C G Toumodi	613254000	18,35	81,65	95,31	90,25	35198257
C G Tiébissou	1239830000	39,16	60,84	100,81	55,81	529925927
C G Bongouanou	1111060000	22,22	77,78	98,69	61	418811704
C G Bocanda	968635248	21	79	92,27	65,81	253409845
C G Daoukro	1145855000	19,13	80,87	100,4	60,37	458666031
C G M'Bahiakro	647661000	29,28	70,72	100,82	70,82	194433757
C G Bouaké	1726420000	23,66	76,34	100,4	28,41	1301297133
C G Béoumi	702188000	26,98	73,02	91,41	60,48	205218869
C G Dabakala	491136000	35,87	64,13	100,05	95,75	21124931
C G Katiola	763874000	23,95	76,05	100	49,4	201966001
C G Sakassou	926930000	23,99	76,01	100,07	119,65	426609703
C G Mankono	1049190422	19,81	80,19	98,93	86,1	259569689
C G Touba	730875000	23,55	76,45	110,44	63,49	343180115
C G Boundiali	692538000	31,56	68,44	100,69	71,12	204777543
C G Tengrela	596780000	30,46	69,54	75,11	48,50	160693031
C G Bondoukou	1763950000	15,45	84,55	76,93	38,71	673795804
C G Tanda	970171000	26,51	73,49	100,96	67,55	324099385
C G Daloa	1794284000	33,81	66,19	97,16	63,71	526662945
C G Vavoua	752601000	26,3	73,7	76,84	38,21	290727138
C G Sinfra	594113939	47,44	52,56	133,19	89,08	14843353
C G Man	675648890	32,18	67,82	100	64,09	242589832
C G Biankouma	738504156	22,56	77,44	88,99	35,04	417343403
C G Guiglo	1618752225	16,64	83,36	90,41	75,59	239792948
C G Divo	1561444595	39,17	60,83	61,64	32,51	454859997
C G Lakota	920275760	26,86	73,14	100,61	58,53	371640336
C G San Pedro	2837861000	36,64	63,36	133,22	56,82	1968010887
C G Abengourou	1608787664	28,35	71,65	108,61	66,45	678152664
C G Agnibilekro	1578994000	17,55	82,45	90	48,08	797544081
C G Aboisso	1360344000	40,89	59,11	110,45	92,68	241767894
C G Adiaké	1288113000	20,39	79,61	110,27	49,77	779371249
C G Grand-Bassam	1050732000	54,92	45,08	113,42	89,25	253955091
C G Agboville	1190735936	38,63	61,37	96,92	75,14	259313167
C G Adzopé	1765711000	25,66	74,34	109,58	48,48	295500021
D d'Abidjan	28838871000	76,87	23,13	98,64	94,57	55026402
C G Dabou	1000600000	64,74	35,26	113,34	96,98	422151987
C G Tiassalé	1407692000	39,13	60,87	97,57	53,74	718366956
Moyenne générale	1909011495	31,10	68,90	99,28	65,61	417788835

Tableau A4: valeurs globales des variables d'intérêt 2005

	Budget	Part fonct (%)	Part inv (%)	Tx recou (%)	Tx execu (%)	Résultat après correction
C G Toumodi	626530000	37,49	62,50	99,29	85,21	88225954
C G Dimbokro	1317941000	19,18	80,82	105,93	59,56	611183336
C G Bongouanou	975471564	26,57	73,42	100	39,75	376706502
C G Bocanda	1148222793	19,40	80,59	100,14	56,39	502288073
C G Bouaké	1574156000	21,91	78,08	74,59	26,20	804453473
C G Béoumi	708481000	29,11	70,88	74,32	57,34	109903533
C G Katiola	1012269000	19,72	80,28	80,24	32,21	921864744
C G Touba	1013909000	18,73	81,26	45,18	44,57	372875786
C G Bondoukou	1670649000	15,94	84,06	74,46	26,83	795708091
C G Tanda	1071045000	27,57	72,43	100,76	59,49	441941928
C G Man	570819187	45,87	54,12	96,49	91,7	74660223
C G Biankouma	656552019	28,53	71,46	76,51	35,86	266933156
C G Lakota	1124691605	19,38	80,61	102,93	66,56	409066732
C G San Pedro	3430960000	41,51	58,49	80,61	50,34	1038546322
C G Agnibilekro	1378214000	16,95	83,05	99,332	28,51	990135432
C G Aboisso	1028838000	29,03	70,97	105,53	59,90	475414074
C G Adzopé	1565959000	16,96	83,04	111,45	37,26	804822178
D Abidjan	31396511000	74,26	25,73	93,21	75,56	8052178217
C G Dabou	823200000	63,56	36,44	117,07	96,17	-180751910
C G Jacquville	987625222	23	77	111,01	30,41	796028982
C G Tiassalé	1169226000	26,34	73,66	72,926	56,26	530896606
Moyenne générale	2631012876	29,57	70,42	91,52	53,15	870622925

Tableau A5: valeurs globales des variables d'intérêt 2004

	Budget total	Part fonct (%)	Part inv (%)	Tx recou (%)	Tx execu (%)	Résultat après correction
C G Toumodi	669732000	30,97	69,03	100,3	83,17	
C G Bongouanou	734061000	32	68	90,42	41,20	411586073
C G Bocanda	1085975050	23,15	76,85	100	37,79	675905845
C G Bouaké	1484376059	24,12	75,88	92,82	34,71	871972016
C G Béoumi	1497457000	15,33	84,67	75,28	53,74	322541596
C G Dabakala	654595000	28,08	71,92	65,34	53,99	74260165
C G Sakassou	752847000	30,57	69,43	99,75	84,60	114036247
C G Korhogo	1057646000	22,11	77,89	86,04	30,77	584524277
C G Ferké	850800000	22,33	77,67	22,33	15,11	694316297
C G Boundiali	1324999000	17,32	82,68	58,4	29,87	377946212
C G Tengrela	1323720000	16	84	58,16	56,33	
C G Tanda	1201499000	19,57	80,43	93,99	53,67	24166525
C G Daloa	225000000	100	0	100	44,55	519968708
C G Vavoua	1157294000	19,96	80,04	63,32	25,39	438974314
C G Bouaflé	1240053000	15,97	84,03	100	65,79	423496403
C G Toulepleu	1091776000	15,85	84,15	74,64	52,88	231227970
C G Abengourou	1174503475	17,49	82,51	100	35,85	753424769
C G Agnibilekro	1118817000	17,83	82,17	97,32	23,95	820865768
C G Aboisso	1252025000	16,56	83,44	100,5	64,74	447311242
D. Abidjan	40685378000	71,52	28,48	27,4	52,51	-12622626165
C G Jacquville	809762033	24,78	75,22	95,35	45,76	401622311
Moyenne générale	2923443601	27,69	72,31	81,02	46,97	-233393654

Tableau A6 : valeurs globales des variables d'intérêt 2003

	Budget total	Part fonct (%)	Part inves (%)	Tx recou (%)	Tx execu (%)	Résultat après correction
C G Tiébissou	750289000	23,32	76,67	90,67	30,79	451505628
C G Bongouanou	716500000	27,91	72,08	100	93,51	45627471
C G Bocanda	683317321	25,81	74,19	90,84	21,03	477954550
C G Dabakala	698282000	25,42	74,58	100	98,99	7026426
C G Mankono	705395000	26,93	73,06	100	22,83	479164384
C G Ferké	813523000	23,35	76,64	100	22,45	632880427
C G Boundiali	766036000	25,33	74,67	100	23,8	583720305
C G Tengrela	733000000	23,87	76,12	100	78,02	596462942
C G Bondoukou	782364455	26,20	73,80	100,06	23,16	553435898
C G Tanda	857958030	23,75	76,25	86,93	25,97	502805136
C G Aboisso	967412000	20,57	79,42	66,85	24,11	413446608
D. Abidjan	18984021000	92,24	7,76	55,69	68,70	-2377503841
Moyenne générale	2288174817	30,39	69,60	90,92	44,45	197210495

Tableau A7: Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les recettes (pr)

	2007			
	pr=0	0<pr<20	20≤ pr<50	pr≥50
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	100,00
Recettes fiscales	11,11	61,11	27,78	0,00
Recettes des prestations et services	77,78	22,22	0,00	0,00
revenus du patrimoine et du portefeuille	94,44	5,56	0,00	0,00
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	0,00	0,00	16,67	83,33
Recettes diverses au titre 1	0,00	66,67	27,78	5,56
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	100,00
produits de l'aliénation des biens du pat	100,00	0,00	0,00	0,00
prélèvement sur fonds d'investissement	27,78	61,11	5,56	5,56
recettes d'emprunts	100,00	0,00	0,00	0,00
subvention de l'Etat	0,00	5,56	61,11	33,33
dons et legs	100,00	0,00	0,00	0,00
recettes diverses au titre 2	11,11	16,67	22,22	50,00

Tableau A8 : Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les recettes (pr)

	2006			
	pr=0	20≤		
		0<pr<20	pr<50	pr≥50
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	100,00
Recettes fiscales	13,89	52,78	22,22	11,11
Recettes des prestations et services	72,22	22,22	2,78	0,00
revenus du patrimoine et du portefeuille	94,44	5,56	0,00	0,00
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	0,00	5,56	22,22	72,22
Recettes diverses au titre 1	0,00	61,11	36,11	0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	100,00
produits de l'aliénation des biens du pat	97,22	0,00	2,78	0,00
prélèvement sur fonds d'investissement	22,22	50,00	8,33	22,22
recettes d'emprunts	100,00	0,00	0,00	0,00
subvention de l'Etat	0,00	8,33	69,44	22,22
dons et legs	100,00	0,00	0,00	0,00
recettes diverses au titre 2	25,00	13,89	13,89	47,22

Tableau A9 : Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les recettes (pr)

	2005			
	pr=0	0<pr<20	20≤ pr<50	pr≥50
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	100,00
Recettes fiscales	33,33	47,62	14,29	4,76
Recettes des prestations et services	85,71	14,29	14,29	0,00
revenus du patrimoine et du portefeuille	95,24	4,76	0,00	0,00
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	0,00	4,76	4,76	90,48
Recettes diverses au titre 1	0,00	80,95	19,05	0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	100,00
produits de l'aliénation des biens du pat	100,00	0,00	0,00	0,00
prélèvement sur fonds d'investissement	19,05	52,38	4,76	23,81
recettes d'emprunts	100,00	0,00	0,00	0,00
subvention de l'Etat	4,76	14,29	61,90	19,05
dons et legs	100,00	0,00	0,00	0,00
recettes diverses au titre 2	19,05	9,52	28,57	42,86

Tableau A10: Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les recettes (pr)

	2004			
	pr=0	0<pr<20	20≤ pr<50	pr≥50
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	100,00
Recettes fiscales	90,48	4,76	0,00	4,76
Recettes des prestations et services	95,24	4,76	0,00	0,00
revenus du patrimoine et du portefeuille	95,24	4,76	0,00	0,00
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	0,00	0,00	4,76	95,24
Recettes diverses au titre 1	23,81	61,90	14,29	0,00
Recettes d'investissement	4,76	0,00	0,00	95,24
produits de l'aliénation des biens du pat	100,00	0,00	0,00	0,00
prélèvement sur fonds d'investissement	23,81	57,14	4,76	14,29
recettes d'emprunts	100,00	0,00	0,00	0,00
subvention de l'Etat	9,52	4,76	42,86	42,86
dons et legs	100,00	0,00	0,00	0,00
recettes diverses au titre 2	38,10	19,05	38,10	23,81

Tableau A11 : Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les recettes (pr)

	2003			
	pr=0	0<pr<20	20≤ pr<50	pr≥50
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	100,00
Recettes fiscales	91,67	8,33	0,00	0,00
Recettes des prestations et services	91,67	8,33	0,00	0,00
revenus du patrimoine et du portefeuille	91,67	8,33	0,00	0,00
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	0,00	0,00	0,00	100,00
Recettes diverses au titre 1	58,33	41,67	0,00	0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	100,00
produits de l'aliénation des biens du pat	100,00	0,00	0,00	0,00
prélèvement sur fonds d'investissement	16,67	75,00	0,00	8,33
recettes d'emprunts	91,67	8,33	0,00	0,00
subvention de l'Etat	0,00	0,00	8,33	91,67
dons et legs	91,67	8,33	0,00	0,00
recettes diverses au titre 2	100,00	0,00	0,00	0,00

Tableau A12: Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les dépenses (pd)

	2007			
	pd=0	0<pd<20	20≤pd<50	pd≥50
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00
Dépenses des services généraux	0,00	0,00	33,33	66,67
Dépenses des services de collectivités	5,56	77,78	11,11	5,56
Dépenses des services sociaux, culturels	0,00	100,00	0,00	0,00
Dépenses des services économiques	66,67	33,33	5,56	0,00
Dépenses diverses	0,00	66,67	33,33	0,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00
Equipement des services généraux	0,00	100,00	0,00	0,00
Equipement des services de collectivités	0,00	0,00	77,78	22,22
Equipement des services sociaux, culturels	0,00	11,11	61,11	27,78
Equipement des services économiques	38,89	55,56	5,56	0,00
Transferts et opérations financières	88,89	11,11	0,00	0,00
versements au fonds d'investissement	94,44	5,56	0,00	0,00

Tableau A13 : Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les dépenses (pd)

	2006			
	pd=0	0<pd<20	20≤pd<50	pd≥50
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00
Dépenses des services généraux	0,00	5,56	19,44	75,00
Dépenses des services de collectivités	2,78	91,67	5,56	0,00
Dépenses des services sociaux, culturels	2,78	97,22	0,00	0,00
Dépenses des services économiques	58,33	41,67	0,00	0,00
Dépenses diverses	0,00	58,33	33,33	8,33
<i>Dépenses d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00
Equipement des services généraux	0,00	83,33	11,11	2,78
Equipement des services de collectivités	0,00	0,00	63,89	33,33
Equipement des services sociaux, culturels	0,00	11,11	58,33	27,78
Equipement des services économiques	36,11	58,33	2,78	0,00
Transferts et opérations financières	83,33	11,11	0,00	2,78
versements au fonds d'investissement	91,67	5,56	0,00	0,00

Tableau A14: Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les dépenses (pd)

	2005			
	pd=0	0<pd<20	20≤pd<50	pd≥50
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00
Dépenses des services généraux	0,00	4,76	9,52	85,71
Dépenses des services de collectivités	4,76	90,48	4,76	0,00
Dépenses des services sociaux, culturels	0,00	100,00	0,00	0,00
Dépenses des services économiques	47,62	52,38	0,00	0,00
Dépenses diverses	4,76	38,10	47,62	9,52
<i>Dépenses d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00
Equipement des services généraux	4,76	85,71	9,52	0,00
Equipement des services de collectivités	0,00	0,00	61,90	38,10
Equipement des services sociaux, culturels	4,76	4,76	61,90	28,57
Equipement des services économiques	42,86	57,14	0,00	0,00
Transferts et opérations financières	90,48	9,52	9,52	0,00
versements au fonds d'investissement	100,00	0,00	0,00	0,00

Tableau A15: Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les dépenses (pd)

	2004			
	pd=0	0<pd<20	20≤pd<50	pd≥50
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00
Dépenses des services généraux	0,00	4,76	4,76	90,48
Dépenses des services de collectivités	23,81	71,43	4,76	0,00
Dépenses des services sociaux, culturels	4,76	80,95	14,29	0,00
Dépenses des services économiques	57,14	42,86	0,00	0,00
Dépenses diverses	0,00	57,14	42,86	0,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00
Equipement des services généraux	0,00	95,24	0,00	0,00
Equipement des services de collectivités	0,00	4,76	33,33	57,14
Equipement des services sociaux, culturels	0,00	9,52	71,43	14,29
Equipement des services économiques	23,81	66,67	4,76	0,00
Transferts et opérations financières	76,19	19,05	0,00	0,00
versements au fonds d'investissement	95,24	0,00	0,00	0,00

Tableau A16: Proportion (%) des CGs et D. suivant les valeurs de la part dans les dépenses (pd)

	2003			
	pd=0	0<pd<20	20≤pd<50	pd≥50
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00
Dépenses des services généraux	8,33	8,33	8,33	83,33
Dépenses des services de collectivités	50,00	41,67	16,67	8,33
Dépenses des services sociaux, culturels	8,33	75,00	16,67	0,00
Dépenses des services économiques	75,00	25,00	0,00	0,00
Dépenses diverses	0,00	41,67	58,33	0,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	8,33	0,00	0,00	91,67
Equipement des services généraux	0,00	66,67	25,00	8,33
Equipement des services de collectivités	16,67	0,00	41,67	41,67
Equipement des services sociaux, culturels	8,33	16,67	58,33	16,67
Equipement des services économiques	41,67	50,00	8,33	0,00
Transferts et opérations financières	91,67	8,33	0,00	0,00
versements au fonds d'investissement	100,00	0,00	0,00	0,00

Tableau A17: Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux de recouvrement (tr)

	2007					
	vide	tr=0	0<tr<50	50≤tr<100	tr=100	tr>100
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0	0	0	38,89	27,78	33,33
Recettes fiscales	16,67	0	0	33,33	16,67	33,33
Recettes des prestations et services	83,33	5,56	0	5,56	5,56	5,56
revenus du patrimoine et du portefeuille	94,44	0	0	0	5,56	0
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	0	0	0	11,11	83,33	5,56
Recettes diverses au titre 1	0	0	0	44,44	16,67	38,89
<i>Recettes d'investissement</i>	0	0	0	27,78	61,11	11,11
produits de l'aliénat des biens du pat	100	0	0	0	0,00	0
prélèvement sur fonds d'investissement	33,33	0	0	5,56	61,11	0
recettes d'emprunts	100	0	0	0	0,00	0
subvention de l'Etat	0	0	0	16,67	77,78	5,56
dons et legs	94,44	0	0	0	5,56	0
recettes diverses au titre 2	16,67	0	0	11,11	61,11	11,11
global	0	0	0	44,44	16,67	38,89

Tableau A18: Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux de recouvrement (tr)

	2006					
	vide	tr=0	0<tr<50	50≤tr<100	tr=100	tr>100
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,00	0	0	22,22	8,33	69,44
Recettes fiscales	13,89	0	2,78	25,00	11,11	47,22
Recettes des prestations et services	75,00	5,56	5,56	5,56	8,33	0,00
revenus du patrimoine et du portefeuille	94,44	0	0	2,78	2,78	0
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	2,78	0	2,78	19,44	69,44	5,56
Recettes diverses au titre 1	5,56	0	0	8,33	44,44	41,67
<i>Recettes d'investissement</i>	0,00	0	0	44,44	33,33	22,22
produits de l'aliénat des biens du pat	94,44	2,78	0	0	2,78	0
prélèvement sur fonds d'investissement	27,78	5,56	5,56	8,33	52,78	0
recettes d'emprunts	100,00	0	0	0	0	0
subvention de l'Etat	2,78	0	2,78	16,67	58,33	19,44
dons et legs	100,00	0	0	0	0	0
recettes diverses au titre 2	30,56	2,78	2,78	5,56	55,56	2,78
global	0,00	0	0	38,89	5,56	50,00

Tableau A19: Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux de recouvrement (tr)

	2005					
	vide	tr=0	0<tr<50	50≤tr<100	tr=100	tr>100
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	14,29	33,33	52,38
Recettes fiscales	42,86	0,00	4,76	4,76	4,76	42,86
Recettes des prestations et services	85,71	0,00	0,00	4,76	4,76	0,00
revenus du patrimoine et du portefeuille	95,24	0,00	0,00	0,00	0,00	4,76
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	4,76	0,00	4,76	4,76	90,48	0,00
Recettes diverses au titre 1	4,76	0,00	4,76	9,52	38,10	42,86
<i>Recettes d'investissement</i>	0,00	0,00	9,52	38,10	38,10	14,29
produits de l'aliénation des biens du pat	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
prélèvement sur fonds d'investissement	23,81	0,00	0,00	14,29	57,14	4,76
recettes d'emprunts	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
subvention de l'Etat	0,00	0,00	9,52	19,05	38,10	14,29
dons et legs	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
recettes diverses au titre 2	19,05	0,00	4,76	9,52	57,14	9,52
global	0,00	0,00	4,76	52,38	4,76	38,10

Tableau A20: Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux de recouvrement (tr)

	2004					
	vide	tr=0	0<tr<50	50≤tr<100	tr=100	tr>100
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,00	0,00	4,76	14,29	61,90	19,05
Recettes fiscales	90,48	0,00	4,76	0,00	4,76	0,00
Recettes des prestations et services	95,24	0,00	0,00	0,00	0,00	4,76
revenus du patrimoine et du portefeuille	95,24	0,00	0,00	4,76	0,00	0,00
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	0,00	0,00	4,76	0,00	95,24	0,00
Recettes diverses au titre 1	23,81	4,76	0,00	14,29	52,38	4,76
<i>Recettes d'investissement</i>	0,00	9,52	9,52	52,38	28,57	0,00
produits de l'aliénation des biens du pat	90,48	9,52	0,00	0,00	0,00	0,00
prélèvement sur fonds d'investissement	33,33	4,76	0,00	9,52	52,38	0,00
recettes d'emprunts	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
subvention de l'Etat	4,76	19,05	9,52	28,57	38,10	0,00
dons et legs	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
recettes diverses au titre 2	57,14	4,76	0,00	0,00	47,62	0,00
global	0,00	0,00	9,52	61,90	14,29	14,29

Tableau A21: Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux de recouvrement (tr)

	2003					
	vide	tr=0	0<tr<50	50≤tr<100	tr=100	tr>100
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	16,67	75,00	8,33
Recettes fiscales	91,67	0,00	0,00	8,33	0,00	0,00
Recettes des prestations et services	91,67	0,00	0,00	8,33	0,00	0,00
revenus du patrimoine et du portefeuille	91,67	0,00	0,00	8,33	0,00	0,00
Aide de l'Etat, fonds de concours, aides ext	0,00	0,00	8,33	0,00	91,67	0,00
Recettes diverses au titre 1	83,33	8,33	0,00	8,33	0,00	0,00
<i>Recettes d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	41,67	58,33	0,00
produits de l'aliénation des biens du pat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
prélèvement sur fonds d'investissement	16,67	0,00	8,33	16,67	58,33	0,00
recettes d'emprunts	91,67	8,33	0,00	0,00	0,00	0,00
subvention de l'Etat	0,00	0,00	0,00	25,00	66,67	8,33
dons et legs	91,67	8,33	0,00	0,00	0,00	0,00
recettes diverses au titre 2	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
global	0,00	0,00	0,00	41,67	50,00	8,33

Tableau A22 : Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux d'exécution des dépenses (te)

	2007					
	vide	te=0	0<te<50	50≤te<100	te=100	te>100
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	88,89	0,00	11,11
Dépenses des services généraux	0,00	0,00	5,56	88,89	0,00	5,56
Dépenses des services de collectivités	5,56	0,00	5,56	88,89	0,00	0,00
Dépenses des services sociaux, culturels	0,00	0,00	16,67	77,78	5,56	0,00
Dépenses des services économiques	66,67	5,56	11,11	11,11	5,56	0,00
Dépenses diverses	0,00	0,00	5,56	83,33	5,56	5,56
<i>Dépenses d'investissement</i>	0,00	0,00	61,11	38,89	0,00	0,00
Equipement des services généraux	0,00	0,00	44,44	55,56	0,00	0,00
Equipement des services de collectivités	5,56	5,56	55,56	33,33	0,00	0,00
Equipement des services sociaux, culturels	0,00	0,00	44,44	55,56	0,00	0,00
Equipement des services économiques	38,89	22,22	11,11	22,22	5,56	0,00
Transferts et opérations financières	88,89	11,11	0,00	0,00	0,00	0,00
versements au fonds d'investissement	94,44	0,00	0,00	0,00	0,00	5,56
Global	0,00	0,00	44,44	50,00	0,00	5,56

Tableau A23: Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux d'exécution des dépenses (te)

	2006					
	vide	te=0	0<te<50	50≤te<100	te=100	te>100
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	97,22	0,00	2,78
Dépenses des services généraux	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Dépenses des services de collectivités	2,78	0,00	5,56	91,67	0,00	0,00
Dépenses des services sociaux, culturels	2,78	0,00	11,11	80,56	2,78	2,78
Dépenses des services économiques	30,56	2,78	5,56	27,78	5,56	0,00
Dépenses diverses	0,00	0,00	11,11	83,33	2,78	2,78
<i>Dépenses d'investissement</i>	0,00	0,00	38,89	58,33	0,00	2,78
Equipement des services généraux	2,78	5,56	33,33	55,56	2,78	0,00
Equipement des services de collectivités	2,78	2,78	50,00	44,44	0,00	0,00
Equipement des services sociaux, culturels	2,78	0,00	41,67	55,56	0,00	0,00
Equipement des services économiques	38,89	16,67	8,33	27,78	8,33	0,00
Transferts et opérations financières	86,11	8,33	2,78	0,00	2,78	0,00
versements au fonds d'investissement	97,22	0,00	0,00	0,00	0,00	2,78
Global	0,00	0,00	27,78	69,44	0,00	2,78

Tableau A24: Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux d'exécution des dépenses (te)

	2005					
	vide	te=0	0<te<50	50≤te<100	te=100	te>100
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Dépenses des services généraux	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Dépenses des services de collectivités	4,76	0,00	9,52	85,71	0,00	0,00
Dépenses des services sociaux, culturels	0,00	0,00	23,81	76,19	0,00	0,00
Dépenses des services économiques	47,62	4,76	4,76	33,33	9,52	0,00
Dépenses diverses	4,76	0,00	0,00	95,24	0,00	0,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	0,00	0,00	66,67	33,33	0,00	0,00
Equipement des services généraux	47,62	0,00	42,86	57,14	0,00	0,00
Equipement des services de collectivités	0,00	9,52	61,90	33,33	0,00	0,00
Equipement des services sociaux, culturels	4,76	0,00	61,90	33,33	0,00	0,00
Equipement des services économiques	47,62	14,29	14,29	23,81	0,00	0,00
Transferts et opérations financières	90,48	9,52	0,00	0,00	0,00	0,00
versements au fonds d'investissement	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Global	0,00	0,00	42,86	57,14	0,00	0,00

Tableau A25: Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux d'exécution des dépenses (te)

	2004					
	vide	te=0	0<te<50	50≤te<100	te=100	te>100
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Dépenses des services généraux	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Dépenses des services de collectivités	23,81	0,00	23,81	42,86	9,52	0,00
Dépenses des services sociaux, culturels	4,76	0,00	4,76	76,19	14,29	0,00
Dépenses des services économiques	52,38	14,29	9,52	9,52	9,52	4,76
Dépenses diverses	0,00	0,00	19,05	80,95	0,00	0,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	0,00	4,76	66,67	28,57	0,00	0,00
Equipement des services généraux	4,76	14,29	14,29	66,67	0,00	0,00
Equipement des services de collectivités	9,52	9,52	57,14	23,81	0,00	0,00
Equipement des services sociaux, culturels	9,52	9,52	57,14	23,81	0,00	0,00
Equipement des services économiques	33,33	33,33	19,05	4,76	9,52	0,00
Transferts et opérations financières	80,95	9,52	4,76	0,00	4,76	0,00
versements au fonds d'investissement	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Global	0,00	0,00	52,38	47,62	0,00	0,00

Tableau A26: Proportion (%) des CG et D suivant les valeurs du taux d'exécution des dépenses (te)

	2003					
	vide	te=0	0<te<50	50≤te<100	te=100	te>100
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Dépenses des services généraux	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
Dépenses des services de collectivités	50,00	8,33	16,67	25,00	0,00	0,00
Dépenses des services sociaux, culturels	8,33	0,00	8,33	75,00	8,33	0,00
Dépenses des services économiques	83,33	0,00	0,00	16,67	0,00	0,00
Dépenses diverses	0,00	0,00	16,67	75,00	8,33	0,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	8,33	16,67	58,33	16,67	0,00	0,00
Équipement des services généraux	8,33	8,33	16,67	50,00	16,67	0,00
Équipement des services de collectivités	25,00	33,33	33,33	8,33	0,00	0,00
Équipement des services sociaux, culturels	8,33	50,00	25,00	16,67	0,00	0,00
Équipement des services économiques	41,67	41,67	0,00	16,67	0,00	0,00
Transferts et opérations financières	91,67	8,33	0,00	0,00	0,00	0,00
versements au fonds d'investissement	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Global	0,00	0,00	66,67	33,33	0,00	0,00